

# LE VÉRIDIQUE

## OU COURRIER UNIVERSEL

Du 17 GERMINAL, an 5<sup>e</sup>. de la République française.  
(Jeudi 6 AVRIL 1797, vieux style.)

(DICERE VERUM QUID VERAT?)

*Retraite du cardinal Busca, principal ministre du pape. — Crainte de la république de Gènes sur un traité offensif et défensif, entre la république française et le roi de Sardaigne. — Examen par M. de Laharpe, des œuvres d'Helvétius. — Nouvelles réclamations sur les opérations de quelques assemblées primaires. — Discussions sur les transactions.*

### Cours des changes du 15 germinal.

Amst. . . . . 60 $\frac{1}{4}$ 61 $\frac{1}{8}$	Souverain. . . . . 33 15
Hambourg 192 189 $\frac{3}{4}$	Esprit . . . . . $\frac{3}{2}$ 465
Madrid. . . . . 11 7 6	Eau-de-vie 22 372
Cadix . . . . . 11 5	Huile d'olive. . . . . 30
Gènes. . . . . 92 $\frac{1}{4}$ 91 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$	Café. . . . . 41
Livourne. 102	Sucre d'Hamb. . . . . 52
Basle. 1 $\frac{1}{2}$ 3 $\frac{3}{8}$	Sucre d'Orl. . . . . 47
Or fin. . . . . 102 5	Savon de Mars. 22
Lingot d'arg. 50 10	Chandelle . . . . . 13
Piastre. . . . . 5 5 6	Lyon. . . au pair à 15 j.
Quadruple. . . . . 79 7 6	Inscription. 2 6
Ducat d'Hol. . . . . 11 7 6	Mandat. . . . . 2 l. 4 s. 3 d.

### NOUVELLES ÉTRANGÈRES. ITALIE.

Rome, 20 mars.

On commence à craindre ici que ce qui reste au pape de ses états, ne secoue tout-à-fait le joug, grâce au zèle apostolique de certains missionnaires de la propagande, qui font envisager au sujet de sa sainteté la liberté et l'égalité comme la plus douce jouissance de l'homme sur la terre. Les commissaires envoyés par le pape dans les différentes villes du duché d'Urbin et de la Marche d'Ancone, ont été insultés. La cour de Rome n'a dans ses mains aucun moyen de répression.

Le cardinal Busca a été forcé de donner la démission de la charge de secrétaire d'état. Il a été remplacé par le cardinal Doria, le même qui fut autrefois nonce à Paris. On croit que c'est là une suite de la paix conclue avec les français, puisque le cardinal Busca leur a toujours été contraire et ne vouloit pas la paix.

Le saint-père est grièvement malade, et on craint beaucoup pour ses jours. Si sa mort arrivoit dans ce moment où les esprits sont en fermentation, il est difficile d'en calculer les suites.

Milan, 10 mars.

Les républicains lombards commencent à craindre que les intérêts politiques de la France ne diminuent un peu la bonne intention qu'on leur avoit d'abord témoignée. Ils se consolent néanmoins en fraternisant chaque jour avec

les agréables qui leur viennent de France, où ils voient arriver avec peine le retour de l'ordre et de la justice.

Gènes, 16 mars.

Des nouvelles répandent ici l'inquiétude. L'une annonce que le gouvernement français a reconnu ou va reconnaître l'indépendance de la Lombardie; que c'est une chose résolue. L'autre apprend que le même gouvernement négocie, dans ce moment, un traité d'alliance avec la cour de Sardaigne, qui lève des troupes en toute hâte, et fait de grands préparatifs guerriers. On assure que pour indemnité, la France cédera à la cour de Turin, une partie du Milanais, les fiefs impériaux enclavés dans l'état de Gènes, et lui garantira une partie de la rivière du Ponent. Ainsi la république de Gènes paiera en grande partie les frais de cette guerre.

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Au rédacteur.

Coutances, le 9 germinal.

Annoncez à toute la France, qu'en dépit des jacobins, le département de la Manche compte parmi ses élections une immense majorité de citoyens vertueux, et qui ont été proscrits avant le 9 thermidor. Pas un seul terroriste n'a été même scrutateur dans les sections de Coutances. L'esprit d'union qui a régné ici, a été commun aux campagnes, et sur dix cantons, on a peine à en trouver un qui se soit flétri par ses élections.

La liste des candidats pour le corps législatif vient d'être affichée; Pon y remarque avec satisfaction M. Bougainville, ancien chef des armées navales, celui qui a fait le tour du monde.

On y voit les noms, d'une part, des citoyens Fremmin de Beaumont, Dufour de Maisonnelles, Collet-Descotets, et autres non moins recommandables.

D'autre part, on y lit ceux de l'ex-conventionnel Lemoine, d'un général nommé Carbray, de Lemenuet, président du tribunal criminel, etc.

Comptez, au surplus, que l'assemblée électorale de la Manche, ne nommera que d'honnêtes gens, et qu'elle se soumettra aux loix de circonstances, quoique contraires à la constitution.

Votre correspondant, M O R I X.

# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## COMMERCE.

La loi du 10 vendémiaire an 4, attribuée au ministre de l'intérieur la formation des tableaux de la balance du commerce. Les élémens de ces tableaux ont été rassemblés par la nature et la quantité de marchandises de toutes les douanes de la république. En voici les principaux résultats.

### IMPORTATIONS EN FRANCE.

### EXPORTATION DE FRANCE.

#### 1°. Classes des marchandises.

	Francs métallique.
Substances et boissons de toute nature. . . . .	83,669,000
Métaux. . . . .	3,421,000
Matières brutes propres aux arts et manufactures... 38,804,000	
Industrie en draperie, toilerie, chapellerie, bonneterie, étoffes de l'aine et de coton, clincaillerie, etc. . . . .	54,738,000
Matières d'or et d'argent enregistrés. . . . .	8,493,000
Articles divers séparément, de peu d'importance... 5,000,000	
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>194,125,000</b>

	Francs métallique.
69,806,000 dont { Vins. . . . . 36,000,000	
1,590,000 { Eau-de-vie. 18,000,000	
13,611,000	
93,993,000 dont { Soierie, lain. et toilerie... 76,000,000	
Particulièrement en étoffes et toiles de coton. { Bijouterie, modes et meubles... 18,000,000	
7,718,000	
5,000,000	
<b>191,718,000</b>	

#### 2°. Divisions principales de ce double commerce.

Puissances amies..... { L'Espagne, la Hollande, le Levant ou empire Ottoman, et puissances barbaresques. }	59,733,000
Puissances neutres.... { Le Danemarck, la Suède, la Prusse, les villes Anseatiques, Gènes, la Suisse, et les Etats-Unis de l'Amérique. }	124,790,000
Puissances belligères... { Le Portugal, la Sardaigne, le Milanais, le roi de Naples, l'Angleterre (prises), la Russie, et les états de l'empereur en Allemagne. }	9,602,000
<b>TOTAL ÉGAL. . . . .</b>	<b>194,125,000</b>

58,686,000
128,000,000
5,032,000
<b>191,718,000</b>

#### 3°. Navigation extérieure.

Tonnage... { Français . . . . . 91,000 tonn. }	
{ Etranger . . . . . 579,000 id. }	

670,000 tonneaux.

#### 4°. Cabotage d'un port à l'autre de la république.

Tonnage... { Français. . . . . 765,160 tonn. }	
{ Etranger. . . . . 70,225 id. }	

835,385 tonneaux.

La première réflexion qui se présente à l'examen de notre bilan commercial de l'an 4, nait de la presque conformité numérique entre une masse d'importation de 194 millions, et une somme d'exportation de 191 millions; d'où résulte une seule différence ostensible, sans ce qui échappe de part et d'autre à la surveillance des douanes, de 3 millions au compte de la France.

La cause de cette sorte d'équilibre peut s'attribuer à la variation de notre système monétaire à cette époque. En effet, la circulation forcée et successif des assignats, des mandats et de l'argent, a contraint le commerce extérieur comme celui de l'intérieur, à ne travailler qu'au comptant.

En analysant plus particulièrement les principales branches du commerce extérieur de l'an 4, on reconnoît,

Quant aux importations, 1°. que nos achats en subsistances ont été moindres que les années précédentes; 2°. que le relâchement dans l'exécution des loix prohibitives sur les marchandises anglaises, avant celle du 10 brumaire dernier, a favorisé jusqu' alors l'introduction considérable des produits de l'industrie britannique.

Quant aux exportations, on remarque, 1°. débit assez favorable en marchandises de nos manufactures de laine, soie, fil, chanvre; débit qui s'élève à 76 millions; 2°. même débouché de nos modes, et nos bijouteries, meubles, parfumerie, etc. pour 18 millions; 3°. vente très-importante de nos vins pour 36 millions, et de nos eaux-de-vie pour 18 millions.

Enfin, de glorieux événemens militaires, des conventions pacifiques ou amicales avec l'Espagne et plusieurs peuples de l'Allemagne et de l'Italie; le retour au système monétaire métallique; la levée d'un grand nombre de prohibitions; deux récoltes successives abondantes en bled, sont autant de circonstances remarquables qui ont signalé cette première période, et préparé à plusieurs égards la régénération de notre commerce et de notre industrie. (Article officiel.)

P A R I S , 16 germinal.

Le 24 mars, il y a eu une conférence à Neuwied, entre les généraux français et autrichiens; le général Hoche doit y avoir assisté. On ignore encore l'objet de cette conférence, qui a été terminée par un grand diner auquel se sont trouvés quatorze généraux des deux partis.

Des mouvemens très-actifs annoncent l'ouverture prochaine de la campagne.

La division du général Championnet a passé le Rhin à Dusseldorf, et a été répartie dans les environs de cette place.

Le général Hoche est reparti, le 22 mars, de Bonn, pour Andernach.

Voici un paragraphe du journal des Loix, n°. d'hier, qui ne manque pas de justesse, et qui est l'expression d'une vérité déplorable.

« Si Grisel eût été prévenu d'un quart d'heure, par l'un des accusés, dans ses confessions soi-disant civiques au directoire, il est indubitable qu'il seroit actuellement accusé, au lieu d'être accusateur et témoin à Vendôme.

» Si Malo, que MM. Dupan et Brotier disent leur avoir fait les premières ouvertures sur les moyens de

renverser la république pour rétablir la royauté; si Malo eût été devancé par Brotier dans ses révélations au directoire, il est sûr que Brotier seroit aujourd'hui témoin, et Malo prévenu de conspiration. »

Quelques lettres particulières annoncent que la division sous les ordres du général Joubert a remporté une victoire dont les suites ont livré au vainqueur 300 autrichiens.

Septième séance du Lycée, sur la philosophie du dix-huitième siècle.

M. de Laharpe a réfuté d'abord ce principe d'Helvétius, que l'intérêt est l'unique dispensateur de l'estime ou du mépris attaché aux actions des hommes. Ce principe est étroitement lié à une idée sur laquelle repose tout le système de l'auteur; c'est que l'amour de nous-mêmes est le seul mobile de toutes nos actions; et par suite de tous nos jugemens; de manière que la vertu même a sa source dans l'intérêt personnel, et que, si nous ne faisons rien que pour notre intérêt propre, nous n'estimons rien aussi qui ne s'y rapporte, et qui n'y soit conforme. Cela posé, il faut examiner quels sont, pour ainsi dire, les élémens de l'amour de nous-mêmes. Puisqu'il tend uniquement à notre conservation, toute son action est dans le désir et la recherche de ce qui peut nous consoler, et dans la crainte et la suite de ce qui peut nous détruire. La nature nous avertit de l'un par le plaisir, et de l'autre par la douleur. Toutes nos actions comme tous nos jugemens, se rapportent donc à ces deux sentimens, ou plutôt à ces deux sensations. Juger n'est donc plus que sentir; aimer la vertu, n'est plus qu'aimer son intérêt; haïr le vice, n'est plus que craindre ce qui nous est nuisible; le principe de toutes nos affections est dans la sensibilité physique, et la conscience, en dernière analyse, n'est qu'une modification des organes corporels.

Voilà, sans doute, un étrange système. Un peu de vérité, a dit Voltaire, fait l'erreur du vulgaire. Et c'est ce peu de vérité qui a trompé Helvétius; et qui a égaré cet homme dont le caractère et la conduite ont été si peu d'accord avec les principes de ses ouvrages. La recherche du plaisir, la crainte de la douleur sont les premiers mobiles des actions humaines. Cela est vrai; mais il faut définir ce qu'on entend par les mots de plaisir et de douleur. M. de Laharpe a eu recours à des exemples de fait qui sont, pour bien juger, préférables à des abstractions métaphysiques. Sans suivre rigoureusement l'ordre rationnel des idées, il a ruiné quelques-unes des propositions que nous venons d'exposer, et comme les conséquences sont bien liées et bien déduites du principe, en renverser une seule, c'est détruire le principe, et les renverser toutes.

Vous dites que l'intérêt est l'unique dispensateur de l'estime. Eh bien! je suppose un homme qui a mérité toute la sévérité de la justice. Il a échappé au supplice en corrompant son juge. Je le rencontre; je sais tout; je suis dans le secret et de son crime, et des moyens qu'il a employés pour éviter l'échafaud; je lui demande s'il estime son juge, s'il lui confieroit un dépôt. Que me répondra-t-il? qu'il le regarde comme un fripon dont l'avarice lui a été fort utile.

Vous dites que la recherche du plaisir est l'unique mobile de nos actions. Entendons-nous. Je suppose que, par un fidéi-commis, on ait déposé entre mes mains une somme de cent mille écus; cent mille écus sont bons à garder. On peut avec cette somme se procurer bien des plaisirs des sens. Je la garde. Je satisfais alors mon égoïsme. J'ai du plaisir; mais ce plaisir, je l'appelle *le vice*.

Je rends la somme. C'est encore le plaisir qui vous détermine. — Il est vrai; mais ce plaisir, je l'appelle *la vertu*. Ah! certes, devriez-vous vous étonner que je donne des noms différens à des choses de nature si différentes? Dans le premier cas, je fais mon bien avec le mal d'autrui; dans le second, je me satisfais moi-même en satisfaisant mon semblable. Oui, sans doute, il est un plaisir attaché aux bonnes actions; mais il faut être ou bien aveugle, ou de bien mauvaise foi pour le confondre avec les jouissances sensuelles, avec les plaisirs de l'égoïsme.

Vous dites que les idées du bien et du mal moral ne sont pas naturel à l'homme, et, pour le prouver, vous avez recours à une fiction sophistique. Vous supposez l'homme dans l'état de nature, pour montrer qu'il ne doit qu'à la société les idées morales. Mais d'abord, qu'est-ce que l'état de la nature? Prétendez-vous que dans cet état fictif, l'homme n'a point tout ce qui constitue sa nature? Non, car dans ce cas, cet être que vous imaginez, ne serait plus l'homme. Vous êtes donc forcés à reconnoître en lui la sociabilité qui est un des élémens de la nature de l'homme. Mais qu'est-ce que cette sociabilité, sans l'existence de la société? Ces qualités constitutives des êtres ne sont des abstractions que dans l'entendement. Ainsi donc du moment que vous réfléchissez sur la nature de l'homme, vous ne pouvez le voir que comme un être vivant en société, et votre état de nature est un rêve qui se dissipe aussitôt. Or, vous convenez que c'est à l'état de société que l'homme doit les idées morales. Il est donc juste de conclure, même d'après vous, qu'il les doit à sa nature.

La vertu est utile à la société, le vice lui est nuisible; qu'il le nie? S'ensuit-il qu'il n'y ait pas plus de moralité dans le vice que dans un tremblement de terre qui anéantit tout un peuple, et dans la vertu que dans une pluie féconde qui prépare une riche moisson? Philosophes, combien vous dégradez l'intelligence de l'homme!

Le chapitre intitulé: *De la probité par rapport à une société particulière*, a offert à M. de Laharpe l'occasion d'observer que les révolutionnaires se sont servi des principes que l'auteur y développe pour anéantir toutes les vertus privées, et mettre à leur place ce qu'ils appelloient, par excellence, *le civisme*. Que de maux la philosophie nous a faits!

Ce que l'auteur dit de l'ambition, de l'orgueil, de l'amour de la gloire qu'il rapporte, en dernier résultat, aux plaisirs des sens, a paru si ridicule à M. de Laharpe et à toute l'assemblée, que le ton de censeur est devenu moins sévère, sans que sa logique fût moins rigoureuse. Comment concevoir que Newton, enfoncé dans ses calculs, eût en vue la volupté comme récompense de ses travaux? Que dire des guerriers qui s'exposent à mille morts pour s'illustrer? S'il est vrai que les suffrages

(4)

du sexe enfreint pour quelque chose dans l'idée de la gloire guerrière, si le courage et la beauté s'unissent si bien dans le noble tableau de la dignité de l'homme, en faut-il conclure que la seule sensualité précipite les héros, comme des brutes, parmi les hasards, les feux et le trépas?

Dans la prochaine séance, M. de Laharpe doit donner de nouveaux développemens à ces dernières idées qui ont plu beaucoup aux dames, dont quelques-unes disoient en sortant: *Il paroît qu'il va être question de nous*.

M. de Laharpe a mis dans sa lecture la plus grande véhémence: il l'a interrompue une fois pour défier ceux qui l'accusent d'altérer les textes, de se présenter avec les livres. Il savoit que quelques personnes avoient dit: *Il est facile de réfuter quand on se permet de mal citer*.

Le jugement des accusés Brotier et de Presle, est encore ajourné à demain.

#### CONSEIL DES CINQ-CENTS. Séance du 16 germinal.

De nouvelles réclamations sont adressées au conseil contre la validité des opérations de plusieurs assemblées primaires: une administration municipale écrit même que de son chef elle a enjoint à l'assemblée primaire de son canton de recommencer les opérations qu'elle avoit faites.

Dumolard rappelle ce qu'il a déjà dit hier, que les assemblées primaires sont entièrement hors de la compétence des administrations municipales, que l'acte illégal que s'est permis l'administration dont il s'agit, mérite la plus sévère punition, parce que c'est un excès de pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple et à la constitution; mais cet exemple, dit-il, ne se reproduira pas, j'espère, s'il n'a été que le fruit de l'erreur; les administrateurs seront éclairés à l'avenir par la décision du conseil. Je demande donc l'ordre du jour. Adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les transactions; mais arrive un message du directoire: on attendoit la confirmation de la nouvelle répandue le matin, que l'armée d'Italie a battu encore l'archiduc Charles, a pris 6 généraux autrichiens et 400 chariots de bagages.

L'arrivée du message excite le plus vif enthousiasme dans le conseil; mais bientôt la joie s'apaise. Le directoire n'annonçoit point de victoire; il invite le conseil à examiner de nouveau les réclamations des ascendans d'émigrés contre les lois des 8 et 9 floréal. Ce message est renvoyé à une commission spéciale.

On reprend alors la discussion sur les transactions. Après quelques débats le conseil adopte l'article suivant:

Les consignations qui auront été légalement faites seront aux périls et risques du créancier, sans répétition.

Néanmoins les consignations faites pendant les suspensions résultantes des dites lois des 25 messidor an III, 12 frimaire an IV, et 29 messidor suivant, seront sans effet.

J. H. A. POUJADE-L.